

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/03/04/2021030495/justel>

Dossier numéro : 2021-03-04/06

Titre

4 MARS 2021. - Arrêté ministériel pris en application de l'article 39, alinéa 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 13 juillet 2006 relatif au contrôle administratif et budgétaire ainsi qu'à l'établissement du budget, concernant certaines subventions gérées par l'administration Bruxelles Logement du SPRB

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 23-02-2022 inclus.

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 22-03-2021 page : 23641

Entrée en vigueur : 01-01-2021

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM 2022-01-18/06, art. 6, 002; En vigueur : 01-01-2022>